



Délibération n° 20260011		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	13	12
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
12	0	0
Date de convocation Le 9 Mars 2026		

Département du Tarn

 Arrondissement de Castres

 Commune de **VIELMUR SUR AGOUT**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 de VIELMUR SUR AGOUT**

Séance du Jeudi 12 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze Mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine **Rabou**, Maire.

Présents : Mesdames Catherine **Rabou**, Nathalie **Armengaud**, Karine **Françon**, Aurélie **Jasottes**, Corine **Lafon**, Marie **Templier** et Marie-José **Vincent**
 Messieurs Alain **Gayraud**, Yannick **Maruéjols**, Alain **Milhau** et Jonathan **Terme**

Absents : Olivier **Duval** représenté par Yannick **Maruéjols**
 Karim **Chiha** non représenté

Secrétaire de séance : Yannick **Maruéjols**

Objet : Affectation des résultats du budget du Restaurant Municipal

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation des résultats comptables du budget annexe du Restaurant Municipal 2025.

Elle rappelle que le Compte Financier Unique 2025, qui vient d'être voté, fait apparaître les résultats suivants

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCT	26 196,29 €	0,00 €	-5 723,35 €			20 472,94 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	20 472,94 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/106)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	20 472,94 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'affectation des résultats du budget annexe du Restaurant Municipal, arrêté comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement 002 20 472,94 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agout, le 12 Mars 2026

La Secrétaire de séance,
Yannick **Maruéjols**

Le Maire,
Catherine **Rabou**



Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »